

## Fiche Action N°26 : Optimiser le parcours de soins au sein de l'offre médico-sociale

Porteur de l'action	<b>Établissements sociaux et médico-sociaux</b>
Axe du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> <li>2. L'accueil et l'accompagnement par des établissements et services sociaux et médico sociaux des personnes présentant des troubles psychiques ou en situation de handicap psychique</li> </ul>
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Priorité 2 : Le parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale.</li> </ul>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enfants, adolescents.</li> </ul>
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Manque de possibilité d'accueil dans les structures médico-sociales (IME, SESSAD, UEM) et dans les structures d'aval médico-social (MAS et FAM). Problème des amendements Creton et du manque de libération de places en établissement médico-social enfants/ados.</li> <li>● ULIS qui ne sont pas toutes couvertes par les SESSAD</li> <li>● SESSAD spécifiques : TSA et ITEP qui ne couvrent pas tout le département</li> <li>● Difficulté d'inclusion des enfants porteurs de troubles psychiques en milieu scolaire ordinaire</li> <li>● Manque de structures pour les enfants 3-6 ans présentant un important retard de développement sans handicap moteur majeur, ni TSA mais qui doivent bénéficier d'un accompagnement à la journée et dont la scolarité paraît impossible même avec aide humaine ce qui sera d'autant plus crucial lorsque la scolarité sera obligatoire à partir de 3 ans.</li> <li>● Manque de passerelle des IME vers les ULIS : le profil des enfants IME changent, leur niveau cognitif est plus hétérogène et le besoin de contenance est plus important. Il y a nécessité de prévoir le passage de l'IME vers les ULIS quand les enfants/ados sont capables de réinvestir les processus cognitifs et donc de réinvestir les apprentissages.</li> <li>● Cadre fixé par l'ARS : En parallèle des travaux conduits par le groupe de travail du PTSM, l'ARS a précisé les objectifs fixés sur le département de la Vienne, conformément au Schéma Régional de Santé. Ces objectifs envisagent la création d'un SESSAD pour enfants déficients intellectuels et en situation de handicap psychique sous forme d'une plateforme départementale organisée autour d'un guichet unique. L'évolution du SESSAD sur le territoire se réalise dans le cadre de la transformation de l'offre, par redéploiement de places d'IME vers des places de SESSAD. Afin de faciliter la transition, des crédits d'amorçages ont été accordés. La plateforme devra être opérationnelle pour la rentrée scolaire 2020/2021.</li> </ul>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Ajustement des places dans les établissements médico-sociaux</li> <li>» Développement et restructuration des SESSAD polyvalents, étayés par des SESSAD spécialisés/SESSAD Ressources pour des troubles spécifiques (troubles du langage, troubles des apprentissages, TSA, troubles du comportement, troubles moteurs, troubles sensoriels...)</li> <li>» Penser une ligne directrice dans le parcours, portée par une institution, une équipe pour poursuivre l'accompagnement du jeune et de sa famille et éviter les situations de rupture de soins et de parcours</li> </ul>
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les acteurs médico-sociaux</li> <li>● Les usagers et les familles</li> </ul>

Étapes	<p>Les étapes seront adaptées en fonction du cadrage de l'ARS</p> <p><b>Moins d'un an :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des nouvelles organisations des établissements sociaux et médico-sociaux</li> <li>• Évaluation des besoins d'évaluation et d'accompagnement en pédopsychiatrie (travail de la fiche 24)</li> </ul> <p><b>De un à trois ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du parcours de soin des enfants/adolescents ayant des besoins spécifiques notamment en santé mentale.</li> </ul>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des associations gestionnaires d'IME et de SESSAD.</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>👉 ARS</li> </ul>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>📌 Répartition de l'offre de soin sur le territoire</li> <li>📌 Nombre de places d'IME et de SESSAD</li> <li>📌 Nombre d'enfants sans solution</li> <li>📌 Délais d'attente avant admission en IME et en SESSAD</li> <li>📌 Nombre d'enfants d'IME en inclusion</li> <li>📌 Articulation avec les libéraux sur les territoires (nombre de conventions).</li> </ul>